

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-18/B-00333
Propriétaire(s) : Emparrado Corporation
Emplacement : 885, promenade Décoeur, (2380), chemin Tenth Line
Quartier : 19 – Cumberland
Description officielle : îlot 173, plan enr. 4M-1526, ville d'Ottawa
Zonage : GM (950)
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. La parcelle disjointe (située à l'angle nord-ouest de la promenade Décoeur et du chemin Tenth Line) sera occupée par un lave-auto automatique proposé, tandis que la parcelle conservée restera vacante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par les parties 1, 2 et 3 du plan 4R préliminaire joint à la demande. Il aura une façade de 62,49 mètres sur le chemin Tenth Line et une de 93,26 mètres sur la promenade Décoeur. Sa profondeur sera de 97,71 mètres et sa superficie de 5 880,41 mètres carrés. La parcelle, qui sera occupée par le lave-auto automatique proposé, sera située au 2380, chemin Tenth Line.

Le terrain qui sera conservé est représenté par l'îlot 173 sur le plan 4M-1526 moins les parties 1, 2 et 3 du plan 4R préliminaire. Il aura des façades de 71,27 mètres sur la promenade Décoeur, de 159,46 mètres sur le chemin Tenth Line et de 91,48 mètres sur le boulevard Brian-Coburn. Sa superficie sera de 36 648,59 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 885, promenade Décoeur.

La propriété en question fait actuellement l'objet de servitudes sur la partie 1 du plan 4R-28698 au bénéfice de Rogers Communications comme il est énoncé dans l'Instr. n° OC1676424, et aussi sur la partie 1 du plan 4R-28698 au bénéfice de Bell Canada comme il est énoncé dans l'Instr. n° OC1676425.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.